

## **Évolution du questionnaire du recensement de la population Questions relatives aux origines géographiques**

### **Note à l'attention du groupe de travail du CNIS présidé par Jean-Claude Frécon Séance du 14 décembre 2011**

La France fait partie des pays européens de migration ancienne qui, à ce titre, compte une part importante de « secondes générations » dans l'ensemble de la population. Les enfants d'immigrés (« descendants directs d'immigrés » dans la terminologie récente) représentent 11 % de la population adulte âgée de 18 à 50 ans, selon les résultats de l'enquête Trajectoires et origines menées en 2008.

En deçà et au-delà de cette tranche d'âge, il faut se contenter d'extrapolations hasardeuses : une telle donnée n'existe pas dans la statistique courante.

#### **1. Rappel de quelques conclusions du Comedd**

Dans son rapport remis le 5 février 2010, le Comedd a notamment insisté sur les points suivants :

- L'information permettant d'étudier les trajectoires de la première génération (les immigrés) et de la seconde (leurs enfants ou descendants directs) est déjà présente dans la statistique publique. Mais sa production reste intermittente ou porte sur des effectifs trop faibles, qui la rendent inutilisable par les acteurs locaux (administrations, entreprises, élus, directions régionales de l'Insee).
- Les inégalités sociales et territoriales, si importantes, soient-elles, ne sauraient épuiser les inégalités et les discriminations liées aux origines. On ne peut décider a priori du degré de recoupement entre ces divers facteurs ; il faut l'établir sur la base de données statistiques combinant des variables nécessaires.
- L'introduction de variables relatives aux origines dans la statistique courante (recensement et grandes enquêtes) doit privilégier les variables d'état civil, à savoir les pays de naissance et les nationalités.
- La possibilité d'étendre cette méthode au recensement de la population figure dans les recommandations publiées par la Cnil en 2005.
- L'introduction de ces variables s'est faite progressivement dans les grandes enquêtes de l'Insee (Famille, Emploi, Formation – Qualification professionnelle, Logement...) sans aucune stigmatisation des populations concernées. Tout au contraire, l'Insee (avec ou sans l'Ined, suivi des services statistiques de ministères) s'est affirmé comme un haut lieu de la production d'études sur l'ampleur et le mécanisme des discriminations.

## 2. Les sources disponibles

Parcourons rapidement les sources complémentaires ou alternatives :

- L'enquête Famille (ou Histoire familiale), forte d'un échantillon de 280 000 personnes, a été en 1999 la première enquête de l'Insee associée au recensement à contenir des questions sur le pays de naissance des deux parents. Mais elle est effectuée à intervalles très éloignés : 14 ans séparent la prochaine édition de la précédente.
- L'enquête Trajectoires et origines (20 000 personnes) répond à une multitude de questions mais elle se limite aux adultes de 18 à 50 ans. Elle suit de 16 ans l'enquête précédente (Mobilité géographique et insertion sociale des immigrés, MGIS). Une partie seulement du sujet avait été traitée en 2003 par l'enquête Histoires de vies.
- L'Échantillon démographique permanent (EDP), qui mettait bout à bout les bulletins de recensement des mêmes personnes depuis 1968, donnait des indications tardives sur les personnes qui vivaient chez un parent immigré lors d'un précédent recensement. L'étude de Jean-Luc Richard, qu'on a pu voir citée récemment encore, porte sur l'intégration d'enfants repérés en 1975 et suivis sur deux recensements jusqu'en 1990. Les grandes vagues d'immigration familiale survenues depuis 1975 ne sont pas incluses, pas plus que la migration matrimoniale qui s'est amplifiée depuis, c'est-à-dire les conjoints de Français qui sont eux-mêmes immigrés ou enfants d'immigrés. Par ailleurs, la formule rotative et non exhaustive du nouveau recensement ne permet plus un suivi individualisé des enfants d'immigrés à travers l'EDP.
- L'enquête Emploi en continu porte sur la population des 15 ans et plus. Elle contient depuis peu les pays de naissance et la nationalité à la naissance des parents. Son échantillon est en phase d'expansion, et sera désormais intégralement issu des fichiers de la taxe d'habitation.

## 3. Effectifs comparés EAR / enquête Emploi

De toutes les opérations citées, l'alternative la plus intéressante au recensement est évidemment l'enquête Emploi.

Ses effectifs restent cependant très inférieurs à ceux d'une enquête annuelle de recensement (EAR). Sur une année, compte tenu du renouvellement trimestriel au 1/6, le nombre de répondants distincts à l'enquête Emploi atteint 162 000, dans un tirage aréolaire qui diminue quelque peu la précision.

Or une EAR recense 14 % de la population française, soit 8,8 millions de répondants, dont 7,4 millions ont 15 ans et plus. C'est 45 fois plus de monde que l'enquête Emploi dans les mêmes tranches d'âge. Le changement d'échelle est évident, sans pour autant atteindre l'exhaustivité.

La concentration géographique des immigrés et de leurs descendants directs (les 2 générations réunies) est considérable : moins de 8 % de la population dans les régions de l'Ouest, contre 71 % en Seine-Saint-Denis (selon les estimations de l'enquête TeO). Cette dispersion justifie que l'on change d'échelle en passant de l'enquête Emploi aux EAR si l'on veut fournir sur l'ampleur et les caractéristiques de la seconde génération des données de référence à un niveau infrarégional.

## 4. Présence partielle de l'information dans le RP

Actuellement, l'information sur les origines des parents est accessible dans le recensement par une exploitation au niveau du ménage dès lors que l'individu recensé, mineur ou majeur, vit avec au moins un parent :

- enfants mineurs

- adultes n'ayant pas quitté le domicile parental
- adultes qui y sont retournés
- adultes qui hébergent leurs parents

Cela concerne environ un tiers de toute la population recensée.

#### 5. La probabilité d'identifier la « seconde génération » dans le recensement dépend de la cohabitation avec les parents, elle-même fortement liée aux indicateurs de précarité

La probabilité de vivre chez ses parents ou d'héberger ses parents dépend d'une série de facteurs sociaux, à commencer par le sexe et le milieu social.

Une comparaison entre pays fondée sur la seule prise en compte des adultes cohabitant avec leurs parents est biaisée par le fait que les taux de cohabitation varient fortement d'un pays à l'autre. Chez les 18-34 ans, selon une étude d'Eurostat sur l'année 2008<sup>1</sup>, le taux est de 58 % en Italie, de 52 % en Espagne, de 41 % en Allemagne, de 30 % en France et aux Pays-Bas, de 18 % en Suède, de 13 % au Danemark. La différence entre hommes et femmes dans la moyenne européenne est très marquée : 12 points de pourcentage en plus pour les femmes.

Le taux de cohabitation varie également selon le milieu social et le niveau éducatif. En France, 40 % des adultes de 18-24 ans qui vivent chez leurs parents sont déjà sortis du système éducatif, 32 % en Allemagne, 52 % en Italie. Les écarts sont encore plus forts quand on considère les cohabitants de 25-34 ans.

La même étude d'Eurostat montre que la persistance de la cohabitation est corrélée, d'un côté, au prolongement des études et, de l'autre, à l'exposition au risque de pauvreté, à la détention d'un contrat de travail temporaire, à l'existence d'un handicap.

En France, 51 % des 18-34 ans vivant chez leurs parents ont un contrat de travail temporaire. Et le taux varie de 5 à 61 % selon les pays européens.

Ces différences entre pays se retrouvent au sein de chaque pays, en France comme ailleurs.

Au total, les indicateurs basiques d'intégration ou de précarité — poursuite des études, chômage, pauvreté, fragilité du contrat de travail — contribuent à définir la probabilité qu'ont les adultes de moins de 35 ans de vivre chez leurs parents et donc celle d'être identifiables comme membres de la seconde génération si l'un au moins des parents a migré en France.

Le recensement entrouvre la fenêtre sur la situation sociale de la seconde génération, mais en fonction d'un filtrage qui dépend précisément des conditions sociales que l'on voudrait étudier. L'inégalité introduite par ce biais de sélection doit être corrigée.

Le seul moyen est de faire en sorte que l'information sur la provenance géographique des parents et leur nationalité d'origine, déjà disponible pour un tiers des recensés, le soit pour l'ensemble, quelles que soient le sexe, le niveau d'étude ou la condition sociale.

#### 6. Corriger très partiellement le déséquilibre thématique du bulletin individuel (BI)

À l'heure actuelle, le BI est occupé pour moitié par les questions relatives à l'emploi et à la profession (fig. 1) et ce, malgré l'existence de l'enquête Emploi et les enquêtes de la Dares.

Si l'on y ajoute les données sur l'établissement où l'on est employé et les éléments relatifs au trajet domicile-travail, c'est 70 % de la surface du BI qui est consacré aux questions d'emploi.

---

<sup>1</sup> Marta Choroszewicz, Pascal Wolff, "51 million young EU adults lived with their parent(s) in 2008", Eurostat, *Statistics in focus*, n° 50, 2010 (d'après les enquêtes SILC).

L'immigration, même en comprenant la seconde génération, ne saurait prétendre occuper une telle surface. Mais le sujet est suffisamment important pour qu'il soit légitime de réviser à la hausse la place qu'il occupe dans le recensement.

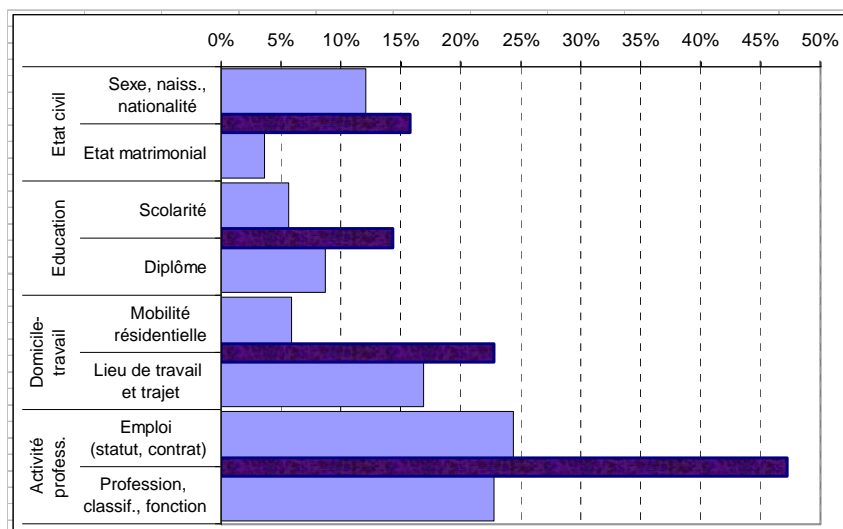


Figure 1. Le bulletin individuel 2012 : répartition des thèmes, en % de la surface totale (sans la partie nominative ni le cadre réservé à l'agent recenseur)

## 7. Comparaison internationale

L'immigration est un phénomène d'ampleur et d'ancienneté très variables. L'information sur les secondes générations s'impose dans les pays de l'Ancien et du Nouveau monde qui ont une tradition ancienne d'immigration.

L'Europe du sud et l'Europe orientale ont récemment basculé de l'émigration à l'immigration ; elles ne sont guère concernées pour l'instant.

La comparaison doit se faire avec les pays d'immigration qui effectuent des recensements (Allemagne) ou qui en reconstituent l'équivalent par croisement des registres de population et des fichiers administratifs (Pays-Bas, pays nordiques).

Un autre modèle, écarté par le Comedd comme contraire à l'esprit de nos lois, est celui des recensements britannique et australien, où les questions sur les pays de naissance des parents ont été remplacées en 2001 par des questions sur l'origine ethnique utilisant une classification ethno-raciale.

En résumé, le panorama international peut se résumer ainsi :

Pays	Questions	Recensement	Registres x fichiers
Allemagne	Pays de provenance des parents	X	
Pays-Bas	Pays de naissance et nationalité à la naissance des parents		X
Danemark			X
Suède			X
Norvège			X
Royaume-Uni			X
Australie	Origine ethnique	X	
Canada		X	
États-Unis		X	

## 8. Le cas de l'Allemagne

Le cas de l'Allemagne retient l'attention. Après une longue éclipse depuis 1987, le pays a repris la série des recensements. Le questionnaire administré en mai 2011 comprend 50 questions au total. Il interroge d'abord l'individu sur son pays de naissance et sa nationalité actuelle (deux nationalités sont possibles). Puis, il consacre 9 questions à la migration des parents, afin de repérer les secondes générations (figure 2). Chacun doit indiquer pour soi-même et ses deux parents s'il a migré en Allemagne, depuis quel pays et à quelle date. Aucune question n'est posée, en revanche, sur les nationalités à la naissance.

**Zuwanderung**

**18 Sind Sie nach 1955 in das heutige Gebiet der Bundesrepublik Deutschland zugezogen?**  
Ja .....   
Nein .....  Weiter mit Frage 21.

**19 In welchem Jahr war das?**  
Jahr .....

**20 Aus welchem Staat sind Sie zugezogen?**  
Bitte geben Sie die Kurzbezeichnung für den Staat aus der Liste „Staaten/Regionen“ (Seite 11) an, in dem Ihr Herkunftsgebiet heute liegt (z.B. „Russische Föderation“ statt der früheren Sowjetunion oder „Kroatien“ statt des früheren Jugoslawiens). .....

**21 Ist Ihre Mutter nach 1955 in das heutige Gebiet der Bundesrepublik Deutschland zugezogen?**  
Ja .....   
Nein .....  Weiter mit Frage 24.

**22 In welchem Jahr war das?**  
Jahr .....

**23 Aus welchem Staat ist Ihre Mutter zugezogen?**  
Bitte geben Sie die Kurzbezeichnung für den Staat aus der Liste „Staaten/Regionen“ (Seite 11) an, in dem Ihr Herkunftsgebiet heute liegt (z.B. „Russische Föderation“ statt der früheren Sowjetunion oder „Kroatien“ statt des früheren Jugoslawiens). .....

**24 Ist Ihr Vater nach 1955 in das heutige Gebiet der Bundesrepublik Deutschland zugezogen?**  
Ja .....   
Nein .....  Weiter mit Frage 27.

**25 In welchem Jahr war das?**  
Jahr .....

**26 Aus welchem Staat ist Ihr Vater zugezogen?**  
Bitte geben Sie die Kurzbezeichnung für den Staat aus der Liste „Staaten/Regionen“ (Seite 11) an, in dem Ihr Herkunftsgebiet heute liegt (z.B. „Russische Föderation“ statt der früheren Sowjetunion oder „Kroatien“ statt des früheren Jugoslawiens). .....

Seite 3

Figure 2. Les questions du recensement allemand de 2011 sur l'immigration de la personne recensée et de ses deux parents (une colonne entière, ici fractionnée sur deux colonnes)

Traduction de la fig. 2 :

« IMMIGRATION

18. Avez-vous migré après 1955 vers le territoire actuel de la RFA ?

Oui/Non. Si non, aller en question 21

19. En quelle année était-ce ?

20. Depuis quel pays avez-vous migré ?

Utilisez SVP le code [en trois lettres] figurant dans la liste « Pays, région » (page 11) pour désigner le pays où se situe actuellement votre région d'origine (par ex. « Fédération russe » au lieu de l'ex-Union soviétique, ou « Croatie » au lieu de l'ex-Yougoslavie).

21. Votre mère a-t-elle migré après 1955 vers le territoire actuel de la RFA ?

Oui/Non. Si non, aller en question 24

22. En quelle année était-ce ?

23. Depuis quel pays votre mère a-t-elle migré ? [même consigne qu'en question 20]

24. Votre père a-t-il migré après 1955 vers le territoire actuel de la RFA ?

Oui/Non. Si non, aller en question 27

25. En quelle année était-ce ?

25. Depuis quel pays votre père a-t-il migré ? [*même consigne qu'en question 20*] »

## 9. PROPOSITIONS

Au terme de cette analyse, cinq propositions sont présentées.

Les questions sont numérotées à partir de 4 pour marquer leur emplacement souhaitable dans le questionnaire (après la question de nationalité et d'entrée en France).

### Proposition 1 (minimaliste)

**4** Vos parents sont-ils nés étrangers à l'étranger ?

Aucun  0. Un seul  1. Les deux  2.

Présentée pour mémoire, car le fait de confondre toutes les origines, européennes et non européennes, aurait pour conséquence de minimiser fortement les difficultés des descendants d'immigrés.

### Proposition 2 (avec distinction Europe / hors Europe)

**4** Vos parents sont-ils nés hors du continent européen ?

Aucun  0. Un seul  1. Les deux  2.

**5** Sont-ils nés étrangers à l'étranger ?

Aucun  0. Un seul  1. Les deux  2.

Cette proposition est un minimum. Elle pose volontairement deux questions séparées, sans filtre de l'une à l'autre. Le croisement des réponses devrait permettre de repérer le cas des parents nés dans les colonies ou à l'étranger mais qui ne sont pas immigrés.

### Proposition 3 (avec continent d'origine)

**4** Dans quel continent vos parents sont-ils nés ? (*deux réponses possibles*)

Europe  1. Asie  2. Afrique  3. Autre  4.

**5** Vos parents sont-ils nés étrangers à l'étranger ?

Aucun  0. Un seul  1. Les deux  2.

Divise le monde en quatre parties. Préciser leur délimitation dans une instruction ?

### Proposition 4 (avec question sur Dom-Tom)

**4** Sont-ils nés dans les départements ou territoires d'Outremer ?

Aucun  0. Un seul  1. Les deux  2.

**5** Vos parents sont-ils nés hors du continent européen ?

Aucun  0. Un seul  1. Les deux  2.

**6** Sont-ils nés étrangers à l'étranger ?

Aucun  0. Un seul  1. Les deux  2.

La question 4 réunit les Domiens et les métropolitains nés dans l'Outremer.

### Proposition 5 (sur le modèle allemand)

**4** Votre père a-t-il migré vers la France depuis un pays étranger ?

Oui  1. ► Depuis quel pays ? \_\_\_\_\_

En quelle année ? ||\_\_||\_\_||\_\_||\_\_||

Non  2.

**5** Votre mère... etc. [*mêmes questions*]

La proposition 5 est au plus près du recensement allemand de 2011. Elle prend de la place mais elle a le mérite de dater les événements. Le verbe « migrer » évoque une migration d'étranger et non un retour d'expatrié.

Une différence, cependant : les Allemands ne remontent pas dans le temps avant 1955 (date de la fin du statut d'occupation). Dans le cas de la France, une telle limite est sans objet.

### 10. Demande finale

Pour conclure, on formulera deux souhaits :

- que le groupe de travail se prononce séparément sur l'opportunité et sur la faisabilité de ces propositions ;
- que l'Insee puisse les tester et restituer au Cnis les résultats des tests.